



Accréditation n° 5-0012

Organisme notifié n° 0071 Notified body DDC/22/G030422-D2

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° F-06-A-0384 du 10 avril 2006

Instrument de pesage à fonctionnement non automatique

Non-automatic weighing instrument

type PMI-x

Délivré par

issued by

Laboratoire National de métrologie et d'Essais, 1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS Cedex

15 (FRANCE)

En application

in accordance with

du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant

dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE

du 22 iuillet 1993.

The decree n' 91-330 dated 27 march 1991 modified and the order dated 22 June 1992 modified, transposing in the French law the

council directive 90/384/EEC of 20 June 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 July 1993.

Délivré à issued to

in respect of

Société PESAGES ET MÉTROLOGIES INDUSTRIES (PMI), 14, rue Pierre BONNARD,

Concernant

66000 PERPIGNAN (FRANCE).

un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, électronique, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une étendue de pesage, à une seule valeur d'échelon ou à échelons multiples, avec une ou plusieurs voies de pesage avec ou sans voies de sommation, non

destiné à la vente directe au public

A non automatic weighing instrument, electronic, self-indicating, with or whiteout lever system, one weighing range and one scale interval or multi-interval instrument, with one or multi weighing channel, with or without sum channel not intended for direct sales

to the public

Caractéristiques :

Classe de précision Accuracy class

. 11 (11)

characteristics

: Max (compatible avec les modules utilisés). Portée maximale Maximum capacity (Max)

Echelon Verification scale interval (e)

: $e \ge 10$ g ou $e \ge v_{min}$ (voir annexe)

Nombre d'échelons

: $n \le 3000$ (avec cellule de pesée à sortie analogique)

Number of verification scale intervals (n) : $n \le 1000$ en classe IIII

: -10 °C/+40 °C Température de fonctionnement

Working temperature

Valable jusqu'au :

9 avril 2016.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 4 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire National d'Essais sous la référence de dossiers DDC/22/G030422-D2.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 4 pages. All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded under reference file DDC/22/G030422-D2

> Pour Le Directeur Général On behalf of the General Director

Laurence DAGALLIER Directrice Développement et Certification Business Development and Certification Director

tional de métrologie et d'essais

à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244

Barclays Paris Centrale IBAN: FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC: BARCFRPP

ANNEXE AU CERTIFICAT Nº F-06-A-0384 du 10 avril 2006

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PMI, type PMI-x (où x représente l'identifiant du dispositif indicateur utilisé) sont des instruments électroniques à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une étendue de pesage, à une seule valeur d'échelon ou à échelons multiples, avec une ou plusieurs voies de pesage avec ou sans voies de sommation, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 et au guide WELMEC 2.4 qui sont pris comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PMI, type PMI-x sont constitués de trois modules :

A - Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

| MARQUE | ТҮРЕ | N° du certificat d'essai |
|--------------------|--------------------------------------|---|
| AVERY WEIGH TRONIX | E1005, E1010 | GB-1179 Révisé du 11 Mai 2005 |
| AVERY WEIGH TRONIX | E1065, E1070 | GB-1176 Révisé du 21 décembre 2004 |
| AVERY WEIGH TRONIX | E1105, E1110 | GB-1162 Révisé du 22 juillet 2005 |
| AVERY WEIGH TRONIX | E1205, E1210 | GB-1170 Révisé du 22 juillet 2005 |
| AVERY WEIGH TRONIX | HL122, L122 et S122 | NMI TC6058 Révisé du 23 juillet 2002 |
| AVERY WEIGH TRONIX | L226, L225, L216, L215, L116 et L115 | GB-1007 du 28 juin 1995 |
| AVERY WEIGH TRONIX | L126 | DK 0199-R76-03.02 du 12 juin2003 |
| AVERY WEIGH TRONIX | WI-127 | DK 0199.20IN du 28 juillet 1997 |
| AVERY WEIGH TRONIX | WI-130 | DK 0199.14IN du 28 juillet 1997 |
| AVERY WEIGH TRONIX | 1310 | GB-1153 Révisé du 21 décembre 2004 |
| AVERY WEIGH TRONIX | L117, L217 et L227 | DK 0199.8IN du 04 juillet 1997 |
| AVERY WEIGH TRONIX | L130 | GB-1093 du 30 mars 2000 |
| DYONA | FORCE 1 | LNE n° 02-08 Révisé du 15 février 2005 |
| GRUPO EPELSA | BI | NMi n° TC2221 Révisé du 24 juin 2002 |
| GRUPO EPELSA | BC | NMi n° TC2219 Révisé du 24 juin 2002 |
| GRUPO EPELSA | CYBER | NMi n° TC5017 Révisé du 4 juin 2003 |
| GRUPO EPELSA | DEXAL | NMi n° TC5188 Révisé 3 du 4 avril 2001 |
| HBM France | WE2110 | NMI n° TC5353 Révisé du 24 avril 2002 |
| HBM France | WE2108 | NMI n° TC5747 Révisé du 30 juin 2000 |
| MASTER K | IDe | LNE n° 01-05 Révisé du 24 octobre 2005 |
| MASTER K | MAGIC | LNE n° 02-10 Révisé du 24 octobre 2005 |
| OHAUS CORPORATION | DA, DP, DC | NMi n° TC5130 du 8 octobre 1997 |
| OHAUS CORPORATION | CW-11 | NMi n° TC5979 Révisé du 25 juillet 2002 |
| OHAUS CORPORATION | CD-11 | NMi n° TC6063 du 28 Août 2002 |
| OHAUS CORPORATION | CKW-55 | NMI n°TC6569 du 13 septembre 2004 |
| SCAIME | IPB | UCM n° 03/011-B du 14 octobre 2003 |
| SCAIME | IPC | UCM n° 03/007-B Révisé du 20 octobre 2005 |

| MARQUE | ТҮРЕ | N° du certificat d'essai |
|--------------|--|--------------------------------------|
| SOEHNLE | S20-2760/ -2761 | PTB n° 1.13-94.174 Révisé du 22 mars |
| PROFESSIONAL | | 1996 |
| SOEHNLE | S30-278x | PTB D09-01.14 du 20 juin 2001 |
| PROFESSIONAL | | |
| SOEHNLE | 2790 | PTB D09-03.24 du 5 juin 2003 |
| PROFESSIONAL | | |
| SOEHNLE | 30xx | PTB D09-04.17 du 8 décembre 2004 |
| PROFESSIONAL | | |
| VISHAY | VT100 | NMI n° TC6736 du 13 avril 2005 |
| VISHAY | VT150, VT200, VT220, VT300, VT400, VT500 | DK 0199-R76-05.02 Révisé du 29 mars |
| | VTDJB, VTDWI | 2005 |
| VISHAY | TAD3 | SP 0402-MVm025 du 21 décembre 1999 |

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

- **B** Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).
- C Un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, considéré comme classique et non critique et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001, dans ce cas :

Toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

- 1) Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
- 2) Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 4, de juillet 2004 §11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
- 3) La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
- 4) Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.



2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

- Classe de précision

- Portée maximale (Max)

- Echelon (e):

Max (compatible avec les modules utilisés).

 $e \ge 10 g$

 $e \ge v_{min}$ (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique)

Nombre maximal (n) d'échelons par étendue de pesage

- en classe III

- en classe IIII

 $n \le 3000$ (compatible avec les modules utilisés),

 $n \le 1000$.

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PMI, type PMI-x dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PMI, type PMI-x, peuvent être connectées à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scellements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné. La boîte de raccordement des capteurs (le cas échéant) reçoit une marque de scellement.

Ces scellements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.



7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique PMI, type PMI-x, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique PMI, type PMI-x, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.

